

Procès-Verbal du Conseil Municipal du jeudi 11 Avril 2024 à 18 h 30

Président de séance : Monsieur Jean-Bernard CHARPENEL, Maire

Présents : Mmes ARSAC Pascale – RENARD Brigitte
Mrs ALINS Franck - BRACHET Florian – CHARPENEL Aurélien -
COEUILLET Christophe – DI BENEDETTO Vincent

Absents excusés : Mme PERRIN Marie-Josèphe pouvoir à Mme RENARD Brigitte
Mr VERNERET Jacques pouvoir à Mr COEUILLET Christophe

Secrétaire de séance : Madame Brigitte RENARD

Quorum : le quorum de 6 est atteint

Ordre du jour de la séance :

- Approbation du PV du 05 décembre 2023,
- Tarifs redevance eau potable 2024 modifiés,
- Compte de Gestion 2023 Commune M57,
- Compte Administratif 2023 Commune M57,
- Compte de Gestion 2023 Service de l'Eau M49
- Compte Administratif 2023 Service de l'Eau M49,
- Affectation du résultat de fonctionnement 2023 M57 Commune,
- Affectation du résultat de fonctionnement 2023 M49 Service de l'Eau,
- Vote des taux d'imposition communaux 2024,
- Budget Primitif 2024 Commune M57
- Budget Primitif 2024 Service de l'Eau M49,
- Mise en place de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle.

Délibérations adoptées : 01-2024 ; 02-2024 ; 03-2024 ; 05-2024, 06-2024, 07-2024, 08-2024, 09-2024, 10-2024 et 11-2024

Le Maire demande au Conseil Municipal s'il y a des remarques sur le PV du 05 décembre 2023. Aucune remarque, le Conseil Municipal approuve ce Procès-Verbal

Tarifs redevance eau potable 2024 modifiés

DM n° 01-2024

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 38-2023 du 05/12/2023.

Le Maire rappelle au conseil municipal :

Par courrier du 23 novembre dernier, un collectif d'abonnés au service d'eau de la commune a porté à la connaissance de l'agence de l'eau la délibération du conseil municipale n°37-2022 du 3 novembre 2022 qui fixait les tarifs des redevances eau à compter du 1^{er} janvier 2023.

La commune n'a pas à délibérer sur les taxes votées par l'agence de l'eau.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité des votants, **DECIDE DE NE PAS MODIFIER les tarifs de l'eau potable pour l'année 2024** :

	Tarifs 2023	Tarifs 2024
REDEVANCES EAU		
Terme fixe annuel EAU	65,00 €	65,00 €
Terme fixe annuel compteur eau potable 5 m3	105,00 €	105,00 €
Terme fixe annuel EAU par logement supplémentaire	55,00 €	55,00 €
M3 EAU (jusqu'à 200 m3/an) (taxes en sus)	1,00 €	1,00 €
M3 EAU (de 201 m3/an à 300 m3/an (taxes en sus)		+0,50 €/m3
M3 EAU (à compter de 301 m3/an) (taxes en sus)		+1,00 €/m3
Pas d'augmentation au-delà de 200 m3/an pour les élevages		

Teneur des discussions : vu l'exposé de M. Le Maire, aucune question n'est posée

Le Conseil Municipal, en accord avec son Maire, après délibération et à l'unanimité des votants accepte cette délibération modifiée.

Scrutin particulier O/N : Non – Vote à mains levées

VOTANTS : 10/10

Compte de Gestion 2023 Commune M57

DM n° 02-2024

Le Compte de Gestion M57-Commune la Trésorerie de Pierrelatte **pour l'exercice 2023** se résume comme suit :

- Résultat de fonctionnement	:	+ 47 651,51 € (<i>excédent</i>)
- Résultat d'investissement	:	+ 111 218,11 € (<i>excédent</i>)
- Résultat total	:	+ 158 869,62 € (<i>excédent</i>)

Teneur des discussions : vu l'exposé de M. Le Maire, aucune question n'est posée

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé précédent et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité **D'APPROUVER le Compte de Gestion 2023 de la Commune (M57)** de la Trésorerie de Pierrelatte.

Scrutin particulier O/N : Non – Vote à mains levées

VOTANTS : 10/10

Compte Administratif 2023 Commune M57

DM n° 03-2024

Section Fonctionnement :

Résultats reportés	180 709,25 € (<i>excédent</i>)
Recettes 2023	338 409,35 €
Dépenses 2023	227 191,24 €
Résultat exercice 2023	+ 111 218,11 € (<i>excédent</i>)
Résultat de clôture 2023 (cumulé)	+ 291 927,36 € (<i>excédent</i>)

Section Investissement :

Résultats reportés	+ 62 034,26 €
Recettes 2023	269 254,73 €
Dépenses 2023	221 603,22 €
Résultat exercice 2023	+ 44 651,51 € (<i>excédent</i>)
Résultat de clôture 2023 (cumulé)	+ 109 685,77 € (<i>excédent</i>)

Teneur des discussions : vu l'exposé de de Madame La 1^{ère} Adjointe, aucune question n'est posée

Scrutin particulier O/N : Non – Vote à mains levées

VOTANTS : 09 Pour – 1 Abstention
Le Maire n'a pas pris part au vote

Compte de Gestion 2023 Service de l'Eau M49**DM n° 04-2024**

Le Compte de Gestion M49 Service de l'Eau la Trésorerie de Pierrelatte **pour l'exercice 2023** se résume comme suit :

- Résultat de fonctionnement	:	- 5 983,38 € (<i>déficit</i>)
- Résultat d'investissement	:	+ 131,23 € (<i>excédent</i>)
- Résultat total	:	- 5 852,15 € (<i>déficit</i>)

Teneur des discussions : vu l'exposé de M. Le Maire, aucune question n'est posée

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé précédent et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité **D'APPROUVER le Compte de Gestion 2023 du Service de l'Eau (M49)** de la Trésorerie de Pierrelatte.

Scrutin particulier O/N : Non – Vote à mains levées

VOTANTS : 10/10

Compte Administratif 2023 Service de l'Eau M49**DM n° 05-2024**

Section Fonctionnement :

Résultats reportés	4 619,35 € (<i>excédent</i>)
Recettes 2023	53 042,28 €
Dépenses 2023	59 025,66 €
Résultat exercice 2023	- 5 983,38 € (<i>déficit</i>)
Résultat de clôture 2023 (cumulé)	- 1 364,03 € (<i>déficit</i>)

Section Investissement :

Résultats reportés	+ 129 850,81 €
Recettes 2023	30 935,96 €
Dépenses 2023	30 804,73 €
Résultat exercice 2023	+ 131,23 € (<i>excédent</i>)
Résultat de clôture 2023 (cumulé)	+ 129 982,04 € (<i>excédent</i>)

Teneur des discussions : vu l'exposé de Madame La 1^{ère} Adjointe, aucune question n'est posée

Scrutin particulier O/N : Non – Vote à mains levées

VOTANTS : 09 Pour – 1 Abstention
Le Maire n'a pas pris part au vote

Affectation du résultat de fonctionnement 2023 Commune M57**DM n° 06-2024**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de la commune M57 de l'exercice 2023 et constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 291 927,36 euros, le Conseil Municipal à l'unanimité des votants, affecte ce résultat de la façon suivante :

Compte 1068	15 314,23 €
Excédent crédit reporté (002)	276 613,13 €

à inscrire sur le Budget Primitif 2024 de la commune.

Teneur des discussions : vu l'exposé de M. Le Maire, aucune question n'est posée

Scrutin particulier O/N : Non – Vote à mains levées

VOTANTS : 10/10

Affectation du résultat de fonctionnement 2023 Service de l'Eau M49**DM n° 07-2024**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du Service de l'Eau M49 de l'exercice 2023 et constatant que le compte administratif présente un résultat déficitaire de fonctionnement de 1 364,03 euros, le Conseil Municipal à l'unanimité des votants, affecte ce résultat de la façon suivante :

Déficit crédit reporté (002) 1 364,03 €

à inscrire sur le Budget Primitif 2024 de la commune.

Teneur des discussions : vu l'exposé de M. Le Maire, aucune question n'est posée

Scrutin particulier O/N : Non – Vote à mains levées

VOTANTS : 10/10

Taux d'imposition des 3 taxes pour l'année 2024**DM n° 08-2024**

Monsieur Le Maire rappelle les taux votés pour l'année 2023 pour la commune de Portes En Valdaine :

Taxe foncière (bâti) TFPB	26,59 %
Taxe foncière (non bâti) TFPNB	44,91 %
Taxe d'habitation TH	10,56 %

Teneur des discussions : vu l'exposé de M. Le Maire, aucune question n'est posée

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des votants, **décide de ne pas augmenter ces taux pour l'année 2024.**

Scrutin particulier O/N : Non – Vote à mains levées

VOTANTS : 10/10

Budget Primitif 2024 Commune (M57)**DM n° 09-2024**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif de la commune (M57) de l'exercice 2024. Il donne lecture chapitre par chapitre des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement qui s'établissent comme suit et demande le vote par chapitre.

◆ BUDGET COMMUNE – M57

Dépenses de fonctionnement	626 620 euros
Dépenses d'investissement	<u>622 777 euros</u>
Total des dépenses	1 249 397 euros

Recettes de fonctionnement	626 620 euros
Recettes d'investissement	<u>622 777 euros</u>
Total des recettes	1 249 397 euros

Teneur des discussions : vu l'exposé de M. Le Maire, aucune question n'est posée

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité des votants le Budget Primitif M57 de la commune 2024.

Scrutin particulier O/N : Non – Vote à mains levées

VOTANTS : 10/10

Budget Primitif 2024 Service de l'Eau M49**DM n°10-2024**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif du Service de l'Eau M49 de l'exercice 2024. Il donne lecture chapitre par chapitre des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement qui s'établissent comme suit et demande le vote par chapitre.

◆ **BUDGET SERVICE DE L'EAU - M49**

Dépenses de fonctionnement	51 630 euros
Dépenses d'investissement	<u>153 464 euros</u>
Total des dépenses	205 094 euros

Recettes de fonctionnement	51 630 euros
Recettes d'investissement	<u>153 464 euros</u>
Total des recettes	205 094 euros

Teneur des discussions : vu l'exposé de M. Le Maire, aucune question n'est posée

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité des votants le Budget Primitif M49 du Service de l'Eau 2024.

Scrutin particulier O/N : Non – Vote à mains levées

VOTANTS : 10/10

Délibération pour la mise en place de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle DM n° 11-2024

Sur rapport de Monsieur le Maire et l'avis du comité social territorial en date du 04 mars 2024, le Conseil municipal peut décider de mettre en place le versement d'une prime forfaitaire exceptionnelle, non reconductible, afin de pouvoir soutenir le pouvoir d'achat de ses agents ayant perçu une rémunération annuelle brute inférieure ou égale à 39 000€ sur la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.

La rémunération des deux agents titulaires à temps non complet de la collectivité se situe dans la tranche inférieure ou égale à 23 700 €. Le montant forfaitaire maximum de cette prime est de 800 € pour un temps complet. Le montant de la prime est réduit à proportion de la quotité de travail et de la durée d'emploi sur la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 et sera fixé par arrêté du Maire.

Teneur des discussions : vu l'exposé de M. Le Maire, aucune question n'est posée

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé précédent et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de mettre en place cette prime de pouvoir d'achat exceptionnelle.

Scrutin particulier O/N : Non – Vote à mains levées

VOTANTS : 10/10

Questions diverses :

Voirie :

Des devis ont été demandés afin de définir le programme 2024.

Commémoration du 08 mai 2024 : Elle se déroulera comme d'habitude à 11 h 30 au cimetière. L'apéritif s'effectuera à l'Auberge.

Travaux de la traverse : Le Maire informe le Conseil Municipal sur les travaux restant à faire : le réglage de la chaussée, la pose de garde-corps, la poursuite de la mise en place de la terre végétale, la pose des potelets.

L'enrobé sera effectué les Jeudi 18 Avril et Vendredi 19 Avril 2024. Les routes seront réouvertes, si le temps a été clément pour ces enrobés le 19 avril 2024 au soir. Le marquage au sol des 2 parkings seront ensuite faits par demi-journée. Un mail sera envoyé à la population afin de libérer momentanément ces parkings pour permettre d'effectuer ce marquage au sol des places du parking.

Ludobus : Brigitte RENARD informe le Conseil Municipal qu'elle a répondu favorablement à la proposition de Montélimar Agglomération. Le Ludobus viendra sur notre commune le Mardi 9 Juillet 2024 après midi. Des animations encadrent cette activité et proposent des jeux variés. Des flyers seront édités et Brigitte RENARD les distribuera dans les écoles la semaine précédant l'intervention. Un mail sera envoyé à la population pour informer les parents.

Le Maire demande au Conseil Municipal s'il y a d'autres questions à aborder. Plus aucune question, il lève la séance du Conseil Municipal à 19 h 10.

Questions du public :

Une fois la séance levée, des personnes du public posent des questions sans rapport avec l'ordre du jour. Le Maire et le Conseil Municipal répondent aux questions.



**Le Maire,
Jean-Bernard CHARPENEL**

**La Secrétaire de Séance
Brigitte RENARD**